

MAIRIE
DE
FONTANNES
43100



Téléphone 04.71.76.42.03

Télécopie 04.71.76.48.35

Mail : mairie.fontannes@orange.fr

Madame, Monsieur,

Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux de la Commune
de FONTANNES

A FONTANNES Le 22 Juillet 2020

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu à l'Espace Philippe Vignancour (Salle Polyvalente)

*Le Mardi 28 Juillet 2020 à **20 Heures.***

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1 - Vote des Budgets Primitifs 2020 - Commune et Assainissement
- 2 - Vote des taux de fiscalité directe locale
- 3 - Vote des subventions aux associations
- 4 - Taxe sur la publicité extérieure
- 5 - Construction de Vestiaires au Stade – Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du Plan Ruralité
- 6 - Personnel Communal – Recrutement de deux contrats PEC (Plan Emploi Compétence)
- 7 - Désignation d'un délégué titulaire au Syndicat AGEDI
- 8 - Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne – Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant
- 9- Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne – Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) – Désignation d'un commissaire titulaire et d'un commissaire suppléant
- 10- Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne – Comité de Pilotage du PLUI – Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant
- 11 - Rénovation Intérieure de la Mairie – modification de la délibération n°2019-035 – erreur matérielle
- 12 - RIFSEEP – Régime Indemnitaire du Personnel Communal – modification délibération suite à avis du CT du 11 Février 2019
- 13 – Installations classées pour la protection de l'environnement – Extension d'un élevage de porcs, construction d'une aire d'attente accompagnée d'un quai d'embarquement d'un local à soupe et d'une salle de pailleuse au lieu-dit « Les Combettes » sur le territoire de la Commune d'ALLY – Avis du Conseil Municipal

Informations Diverses

En raison de la crise sanitaire, il est demandé à chaque Conseiller Municipal de porter un masque pendant la durée de la séance et d'apporter son propre stylo.

La salle sera installée de manière à respecter la distanciation physique de plus d'un mètre entre chaque conseiller. Du gel hydroalcoolique sera également mis à votre disposition.

L'accueil du public désirant assister à la séance du Conseil Municipal devra obligatoirement porter un masque et respecter les mesures barrières.

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

M. René MAROTTAUD

